

C.P. n° 311.00.00-00.00 Grandes entreprises de vente en détail - Revenu minimum mensuel moyen

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/03/2020

Régime hebdomadaire: 35h

Montants mensuels:

Age	salaire min.
16 ans	1.301,43
17 ans	1.415,16
18 ans	1.678,16
19 ans	1.678,16
20 ans	1.710,96
21 ans	1.768,29

Montants horaires:

Age	salaire min.
16 ans	8,5800
17 ans	9,3315
18 ans	11,0650
19 ans	11,0650
20 ans	11,2810
21 ans	11,6595

Commentaire : En vertu du principe de la hiérarchie des normes, on doit également tenir compte du revenu minimum mensuel moyen garanti du Conseil national du travail, pour les travailleurs âgés de 19 ans et comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise, ainsi que de celui prévu par le Conseil national du travail, pour les travailleurs âgés de 20 ans et comptant douze mois d'ancienneté dans l'entreprise.